

Département du Doubs

**Arrondissement de
BESANCON****Canton de Besançon 1**

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
03/12/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Commune de FRANOIS
Code Postal 25770
Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 19

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, LORY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

La SCI PALOVIC a sollicité la commune pour acquérir une parcelle cadastrée section BD n°51 d'une surface de 1073m2.

Conformément à l'article L.224.1 du Code Général des collectivités territoriales, la commune a sollicité la Direction Immobilière de l'État en vue d'obtenir une estimation de la valeur vénale du terrain concerné par la transaction.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations avec la SCI PALOVIC pour finaliser une transaction financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable au projet de cession à la SCI PALOVIC de la parcelle cadastrée section BD n°51 d'une superficie de 1073m² ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les négociations financières avec la SCI PALOVIC et à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

Fait et délibéré, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

